



Contentieux avec mon bailleur social

Par **161163**, le **25/05/2014** à **13:46**

mon bailleur m'envoie le 30 avril 2014 un commandement de quitter les lieux mes loyers sont à jour actuellement
en 2010 il m'a assigné au tribunal pour expulsion à cause d'un loyer en retard plus régularisation de charges le tribunal nous a fait un apurement sur un montant de 1800 euros
et que si un incident se produit pendant l'apurement mon bailleur pourrait m'expulser donc nous sommes en 2014 et
l'apurement a été respecté et à cause d'un règlement
régulé par chèque qu'il n'ont pas reçu ils me demandent de quitter les lieux et se basent sur le jugement de 2010 je n'y comprend rien est-ce légal? la question est que dois-je faire ?